

Compte rendu de la séance du 24 octobre 2019

Secrétaire(s) de la séance:

Annick BOUGON

Ordre du jour:

Délibérations

Assurances

PADD

Logement 55 bis route nationale

Tarifs assainissement

Délibérations du conseil:

Assurances (DE 2019 040)

Monsieur le maire présente au conseil municipal les différentes propositions d'assurances concernant les bâtiments, le matériel, la protection juridique, les différentes responsabilités à compter du 01 janvier 2020.

Après étude, le conseil municipal :

- décide d'accepter la proposition de la SMACL
- charge la SMACL de résilier les différents contrats auprès de Groupama.
- charge le maire de signer tous les documents nécessaires.

Aménagement traverse du bourg- Avenant n°3 (DE 2019 041)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au vu des nouvelles modifications apportées sur le projet d'aménagement de la traverse du bourg à savoir:

- fourniture et pose de 3 barrières supplémentaires
- protection du poteau incendie par 2 bornes
- mise en place d'un drain et de terre végétale dans un fossé?

il y a lieu de signer un avenant au marché d'un montant de 2 731,84€ HT soit 3 278.21€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte l'avenant proposé d'un montant de 2 731,84€ .

Débat sur les orientations générales du PADD (DE 2019 042)

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-2, L151-5 et L.153-12 ;

Vu la délibération du 11 décembre 2014 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'urbanisme Intercommunal ;

Vu le projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a lieu, au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet du PLUi conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire présente les 4 orientations du PADD au conseil municipal:

- Poursuivre la création de nouveaux emplois en milieu rural
- Conforter l'attrait d'un territoire préservé
- Devenir un territoire à neutralité énergétique
- Retrouver le chemin de la croissance démographique

La parole est donnée aux membres du conseil municipal. Un débat sur ces orientations a lieu, les principaux échanges sont les suivants:

- les actions à entreprendre doivent porter en priorité sur la création des emplois en milieu rural
- la revitalisation des centre- bourgs est également une action prioritaire.
- le développement des énergies renouvelables doit être un atout pour le milieu rural
- la limitation de la surface des parcelles doit être souple car si l'on vient habiter en milieu rural

c'est pour avoir plus d'espace pour s'installer

Le conseil municipal émet un avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation du plan d'aménagement et de développement durable du PLUi.

La présente délibération atteste que le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a eu lieu.

Tarifs assainissement à compter du 01 janvier 2020 (DE 2019 043)

Monsieur le Maire propose de réajuster les tarifs actuellement en vigueur au vu des frais à venir comme l'évacuation des boues de la station de Scoury.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'appliquer, à partir du 1er janvier 2020, les tarifs suivants :

– *redevance annuelle :*

– Part fixe 77.30€HT

– Part proportionnelle aux m³ consommés

1 à 300m³ 1,00€HT

Au-delà de 300m³ 0,43€HT

– *Nouveau branchement au réseau public existant*

Jusqu'à une distance de 5 mètres du réseau existant

Prix forfaitaire 551€

Au-delà de 5 mètres de tranchées

11,00€ le mètre linéaire

– *Participation pour l'Assainissement Collectif* 424,00€

Location logement 55 bis route nationale (DE 2019 044)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Mme Quernet Catherine qui souhaite louer le logement communal situé à Ciron, 55 bis route nationale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte de louer à Mme Quernet Catherine, le logement précité à compter du 24 décembre 2019.

- fixe le loyer mensuel à 395€

- le chauffage sera facturé mensuellement 130€, une facture annuelle sera établie en décembre en fonction de la consommation de fuel.

- fixe la caution à 395€ correspondant à un mois de loyer.

-charge le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette location.

Motion - Réforme de l'administration fiscale (DE 2019 045)

Monsieur le maire donne lecture de la motion relative à la réforme de l'administration fiscale prise lors du congrès des maires ruraux de France.

Après délibération, le conseil municipal approuve la motion et soutient l'action de l'association des maires ruraux de France pour garder un service public de qualité en milieu rural.